Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 12/08/2026
Publié le
ID : 087-218702900-20260811-DECISION_2026_8-AR

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

MAIRIE DE LES CARS
87230

DECISION
n°2026-08

OBJET : Signature d'un contrat de prestations de services relatif à la continuité de mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD)

La Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 donnant délégation au maire pour la passation de marchés publics et la gestion des services,
Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) ;
Vu la délibération n°2022-18 du 28 mars 2022 acceptant le contrat de groupe « Data Vigi protection » porté par le CDG 87, pour une durée de 4 ans ;
Considérant que cet accord cadre est arrivé à échéance ;
Considérant la nécessité pour la commune de garantir la continuité dans sa conformité aux obligations en matière de protection des données à caractère personnel ;
Considérant que le cadre du marché public classique s'avère administrativement lourd et sans réelle plus-value, et que l'entreprise Data Vigi Protection poursuit une logique de mutualisation, avec des conditions tarifaires très avantageuses ;
Considérant la proposition de Data Vigi Protection de renouveler sa mission DPO en direct ;

DECIDE

- D'approuver les termes du contrat de prestations de services relatif à l'exercice des missions de délégué à la protection des données – DPO.
- De signer le contrat avec la société Data Vigi Protection, pour un montant de 360 € TTC , pour une durée d'un an , renouvelable trois fois par tacite reconduction.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- La secrétaire générale de mairie et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Les Cars, le 10 juin 2026

MAIRIE DES CARS 87 (Haute-Vienne)

La Maire,

Florence BELAIR.